

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

TRES. VIC-RABASTENS
 2 RUE DES ECOLES BP 90044 65503 VIC EN BIGORRE CEDEX
 Tél : 05 62 96 71 79 Courriel : t065032@dgfip.finances.gouv.fr

- Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 375 RABASTENS-DE-BIGORRE

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	12,22 %	%	2,89 %	24,69 %	%	14,13 %	%	
Taux 2018	12,22 %	%	2,89 %	24,69 %	0,205 %	%	%	
Adresse	3 AV DE LA GARE							
Base ①	1144		1144	1321	1144			
Cotisation	140		33	326	2			
Cotisation lissée ②	172		41	350	2			565
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2017	175		42	350	-	204		
2018	172		41	350	2			565
Variation	-1,71 %	%	-2,38 %	0 %	- %	-100 %	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2017								
2018								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Taxe « État »						Droit proportionnel :		
Taxe « Collectivité »						Droit fixe :		

Il est rappelé qu'un lissage de - 11 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

17

Dégrevement « Habitation principale »

Dégrevement JA « État »

Dégrevement JA « Collectivité »

Références administratives : 650 50 021 032 375 375 P P

Montant de votre impôt :

582